

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs

Le vrai problème de la Liberté Syndicale

Nous avons le sentiment qu'une opération stratégique de grande envergure se développe, depuis plusieurs mois, pour faire dévier de sa vraie ligne le problème de la liberté syndicale.

Dans les milieux également intéressés bien qu'opposés, on engage le débat sous l'angle restreint des vues personnelles, avec l'idée bien arrêtée de ne défendre la liberté syndicale que dans la mesure où elle peut servir des ambitions avouées... ou inavouées.

Pour la C.G.T., la seule question qui se pose est celle de la sauvegarde du droit syndical en face des réactions patronales. A juste titre on déclare intolérable l'immixtion du patronat dans l'organisation du mouvement ouvrier.

Mais on n'attache qu'une importance très limitée aux brimades que peuvent subir les travailleurs parce qu'ils se refusent à adhérer à la C.G.T. On déclare, comme le faisait récemment dans 'Humanité', M. B. Frachon, que cela ne compte guère auprès des pressions et des brimades patronales qui, elles, s'exercent exclusivement contre la C.G.T. Certes, de temps à autre, un leader prendra la peine de désavouer les actes de sectarisme commis par les militants et les adhérents cégétistes, mais il s'évertue à minimiser les faits, à les excuser et il déplace dangereusement le problème en affirmant que les syndicats dissidents n'ont aucune raison d'être et que, dans l'intérêt supérieur de la classe ouvrière, tous les travailleurs doivent entrer à la C.G.T.

Ainsi on accorde, dans l'esprit des masses socialistes et communistes, l'opinion que les syndiqués d'autres tendances sont des « traités », des « rebelles » selon la formule employée notamment dans les mines du Pas-de-Calais à l'égard des syndiqués chrétiens dans un certain nombre, soit dit en passant, sont à l'heure actuelle encore victimes d'une injustice qui se perpétue depuis le 22 juillet 1936, très exactement...

Du côté patronal, on a une autre conception de la liberté syndicale. On comprend celle-ci, et l'on a raison sur ce point, comme la faculté laissée aux travailleurs de se syndiquer ou de ne pas se syndi-

quer et, dans le premier cas, de choisir, en toute indépendance, leur syndicat. Mais, là encore, on ne se borne pas à poser des principes ; on agit et on le fait en méconnaissant totalement — sauf bien entendu de nombreuses et honorables exceptions — les données morales du problème. Disons-le sans ambages, les interventions patronales sur le plan de la constitution des syndicats, le régime privilégié accordé, dans de nombreuses entreprises, à des groupements entre le recrutement ne s'est pas fait librement, mais sous la pression de la direction, sont intolérables. Tout comme d'ailleurs est inadmissible la carence des employeurs qui, pour ne pas avoir « d'historiques », se plient aux ukases cégétistes exigeant le renvoi de non-syndiqués ou de syndiqués d'autres tendances.

Des deux côtés, on le voit, on méconnaît la véritable position du problème de la liberté syndicale. Essayons donc d'élever le débat au-dessus des intérêts particuliers ; nous n'aurons, pour ce faire, qu'à préciser une fois de plus la position des syndicalistes chrétiens qui, seuls présentement, apparaissent comme de véritables et sincères défenseurs d'une des plus précieuses libertés dont jouissent les travailleurs de notre pays.

Le syndicalisme n'a pas seulement pour but de poursuivre la revendication quotidienne d'avantages matériels, compte tenu des événements. Non, il poursuit une tâche plus vaste : la transformation du régime capitaliste, comme en témoignent non seulement la vieille « Charte d'Amiens », qui fait un devoir à la C.G.T. de poursuivre la suppression du « régime du patronat et du salariat », mais le plan de la C.G.T. qui, somme toute, se résume en une sorte de collectivisation générale de l'économie nationale. Or, dans une libre démocratie, les citoyens conservent le droit de différer d'avis sur ces points importants. Ils ne s'en privent guère dans notre pays où existe un nombre de partis politiques qui nuance presque jusqu'à l'infini les opinions.

Comment concevoir, si l'on entend demeurer fidèle aux principes de base de cette démocratie, que des citoyens groupés dans des par-

tis politiques diamétralement opposés, et donc réagissant différemment devant une question de structure économique et sociale, soient mis dans l'obligation de participer à l'activité d'un groupement syndical unique, au sein duquel une majorité, peut-être très faible, déterminera une orientation ne correspondant aucunement aux vues de la minorité ?

Il est faux de prétendre que cette manière de faire soit compatible avec les principes démocratiques. S'il est vrai que la majorité doit faire la loi, ce qui différencie essentiellement la démocratie et la dictature (qu'elle s'appelle fascisme ou soviétisme), c'est la possibilité donnée aux minorités de pouvoir s'exprimer, s'épanouir, en toute indépendance. Elle le font, sur le plan politique, grâce aux divers partis ; elles le font sur le plan professionnel, grâce aux tendances syndicales.

Mais, bien entendu, tout comme certaines formations politiques, par leurs méthodes ou leur but, peuvent perturber l'ordre public, dégrader le libre jeu des institutions parlementaires, on doit reconnaître que des groupements syndicaux dépendant étroitement du patronat ne sauraient être tolérés, parce que l'action qu'ils poursuivent ne peut être conforme au rôle dévolu par la loi aux syndicats. Les syndicats de salariés, en effet, quand bien même ils entendraient faire preuve d'un grand esprit de compréhension à l'égard du patronat et collaborer avec lui, ne sont pas constitués pour défendre les intérêts des employeurs. Et, à plus forte raison, dirons-nous, s'ils veulent pratiquer une politique de collaboration avec le patronat, doivent-ils conserver, à son égard une indépendance farouche, à défaut de laquelle la collaboration ne serait qu'une duperie.

Qu'un minimum de garantie soit exigé des Syndicats, sur le plan de la loyauté de leur action, très bien. Mais s'ils fournissent ces garanties, seule une intervention dictatoriale, en opposition flagrante avec les règles de notre régime, pourrait empêcher les salariés de s'unir dans les organisations qui correspondent pleinement à leurs vœux.

Maurice BOULADOUX.

Dans une déclaration transmise à toute la Presse, le Comité National de la C. F. T. C., réuni le 17 Octobre

A PARIS

nous a proclamé, une fois de plus, que les Organisations professionnelles doivent conserver leur INDÉPENDANCE ENTÈRE à l'égard de la politique et des partis politiques

Il s'est prononcé :

POUR l'application des lois sociales telles qu'elles ont été votées par le Parlement ;

POUR une prompt application de la semaine de quarante heures sur le plan international ;

CONTRE tout « aménagement » portant atteinte au principe des quarante heures ;

CONTRE toute « mise au point des modalités d'application sans consultation des organisations professionnelles intéressées.

Après avoir constaté qu'aucune organisation ne représente la majorité des travailleurs,

Il a revendiqué pour les Syndicats Chrétiens LE DROIT A UNE JUSTE REPRESENTATION auprès des pouvoirs publics et au sein des organismes officiels. Les récentes élections au Conseil Supérieur du Travail, en montrant que la C. G. T. groupe à peine la moitié des 5 millions et demi qu'elle a déclarés, ont prouvé qu'aucune organisation ne peut se flatter de réunir la majorité des salariés de notre pays.

Afin d'éviter aux travailleurs les funestes conséquences de L'AUGMENTATION DU COUT DE LA VIE, la C. F. T. C. demande l'instauration du MINIMUM DE SALAIRE VITAL, L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES, UN RELEVEMENT IMPORTANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES, LE RAJUSTEMENT IMMÉDIAT DES RENTES AUX ACCIDENTÉS DU TRAVAIL.

Elle se prononce en faveur d'un système d'allocations à tous les VIEUX TRAVAILLEURS.

Enfin, le Comité national de la C. F. T. C., partisan d'un EFFORT PRODUCTIF, seul capable de rendre supportable à l'économie nationale les charges imposées par la législation sociale, s'élève contre le privilège que les pouvoirs publics semblent accorder aux organisations dont les principes et les méthodes d'action s'opposent en réalité à cet effort indispensable.

Gaston TESSIER et l'enquête sur la production

Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., a été désigné par le Comité central chargé de procéder à une enquête sur la production en vertu du décret du 25 août 1937, pour faire partie de l'une des commissions créées à cet effet.

A Bâtons rompus

— Bonjour, mon ami, comment ça va ?

— Très bien, et toi ? Qu'est-ce qui t'amène aujourd'hui ?

— Ce qui m'amène aujourd'hui, c'est que j'ai quelques questions à te poser.

— Il paraît qu'un nouveau syndicat est venu s'ajouter aux autres, qu'il est indépendant, et de la politique, et des patrons ?

— Oui, c'est vrai, j'ai entendu parler de ce syndicat, quand on intervertit les initiales, on retrouve celles d'un parti politique !... Et puis, je trouve qu'il y a une trop grande corrélation entre le syndicat et le parti politique qu'il représente. Quant aux patrons, je crois qu'ils y mettent leur nez ; j'aime mieux te raconter l'histoire qui m'est arrivée il y a quelques mois. J'étais allé voir un patron pour lui présenter une requête annuelle, toujours satisfaites les années précédentes ; il me répondit non. C'était son droit, mais il éclaira son refus en m'informant que tous ses efforts tendaient vers le soutien de ce syndicat dit indépendant ! Pour avoir une indépendance totale, il faut avoir uniquement pour but la défense professionnelle, et le syndicat doit être libéré de toute entrave politique, quelle qu'elle soit, et non pas seulement de telle ou telle politique, de tel ou tel parti. Il faut aussi, pour être « indépendant », conserver cette indépendance envers les patrons. Ceci amène une autre question : quels principes régleront « l'esprit et l'action » des syndicats... indépendants « rassemblés dans une centrale syndicale » ?

— Ou bien les principes marxistes, ou bien les principes chrétiens ? Car il faut choisir ; il n'y en a pas d'autres !

— Que penses-tu de patrons ayant signé la convention collective et qui n'ont même pas de délégués d'atelier, comme prévu par la loi qui oblige, et qui ne veulent pas appliquer le tarif minimum ?

— La mauvaise volonté... l'indépendance... et dire que beaucoup voulaient une amélioration sociale de la classe ouvrière... le libéralisme meurt, mais ne se rend pas... Ah !... parle-moi d'autre chose !...

— Les faits de ce genre fourmillent. Ici un syndicat chrétien se forme ; la direction donne aux chefs de bonnes places, puis elle les met en demeure de choisir entre leur place et le syndicat... Et il s'agit d'un patron qui faisait de larges avances à l'Eglise. Là, le Directeur lui-même, à la demande du délégué cégétiste, enlève du tableau d'atelier une affiche de la C.F.T.C. Plus loin : « Adhérez tous à la CGT ; je ne veux qu'un syndicat... » Il faut avouer que l'hostilité d'une partie du patronat au syndicalisme chrétien ne lui a pas été moins dure que l'opposition de la CGT.

— Depuis quelque temps les bureaux de Tabacs sont inondés de journaux des S. P. F.

D'où vient l'argent ?

(Suite en 4^e page.)



Ouvrier polisseur au travail

(Photo et cliché Courrier, Saint-Nazaire.)

Colonisation !

La C. G. T. aux mains des communistes

Nous empruntons aux Dossiers de l'Action Religieuse et Sociale cet article, appelé à éclairer de nombreux camarades de Travail, qui ne se sont pas encore rendu compte jusqu'où la C.G.T. peut les entraîner. Sachons en faire un judicieux usage, d'autant mieux que nous avons pu nous-mêmes observer personnellement les faits qui y sont exposés. Nous pourrions ainsi amener à nous un grand nombre de braves gens, désireux de faire du vrai syndicalisme, et qui s'étaient « trompés d'adresse ».

Dans une série d'articles, parus en juillet dernier dans La République, quotidien de combat radical et socialiste, M. Emile Roche, fait sans écho aux plaintes amères de Syndicats, organe hebdomadaire des cégétistes anti-moscouitains, dénonçait les manœuvres communistes à l'intérieur des organisations syndicales.

Nous avons maintes fois déjà fait allusion à ce *noyautage* des organisations syndicales par les communistes. Mais les articles de M. Emile Roche sont si révélateurs de la méthode employée, méthode de « prestidigitation » et de « bluff », que nous croyons utile de les résumer ici, aussi brièvement que possible, pour souligner, une fois de plus, l'urgence nécessaire d'une action organisée, ce qui est tout autre chose que lamentations et jérémiades, dont ne s'émeuvent nullement les « colonisateurs » passés maîtres dans l'art de préparer la saucisse à laquelle ils mangeront tous le « pleurichards », qu'ils soient radicaux ou socialistes, ou cégétistes.

N.-B. — Les sous-titres sont les titres des articles de M. Emile Roche. Tous les passages entre guillemets sont extraits de ses articles.

1. — Méthodes de colonisation syndicale.

Cela se fait en trois temps :

1. — La représentation paritari-

re dans les organisations syndicales est réclamée comme un faveur

« Dans les syndicats, fédérations et unions où ils sont en minorité, ils réclament la représentation paritaire : un ex-unitaire pour un ex-confédéré... au nom de l'unité et de la fraternité. Puisqu'il n'y a plus ni confédérés, ni unitaire, ne serait-ce pas perpétuer les anciennes divisions que d'appliquer la représentation proportionnelle pour les tendances qui n'existent plus ? »

Et les ex-confédérés s'y laissent prendre... »

2. — La représentation est exigée comme un droit.

« Les ex-unitaires se servent immédiatement dans l'intérêt communiste, des leviers qu'on leur a permis de prendre. Ils organisent leurs fidèles et manœuvrent pour leur faire attribuer des fonctions les mettant en contact avec le plus grand nombre possible de syndiqués de la « base ».

Les intrigues se multiplient. Des bruits commencent à circuler sur le compte des dirigeants ex-confédérés, dont le prestige est ainsi sapé quotidiennement par des « on dit » dont la source est difficile, sinon impossible à dépiétrer pratiquement, quoique tous les initiés sachent exactement à quoi s'en tenir.

Plusieurs mois plus tard, à l'occasion d'une autre assemblée syndicale, la colonie a fait son œuvre, le fruit est mûr.

Où bien la minorité est devenue majorité, où bien les partisans des dirigeants ex-unitaires ont gagné assez de terrain pour être aussi nombreux que les ex-confédérés.

Dans ce dernier cas, la représentation paritaire aux organismes dirigeants n'est plus une faveur qu'on sollicite, mais un droit... »

3. — La douceur fait place à la brutalité.

Si les dirigeants communistes

parviennent à conquérir la majorité des membres, alors

« la représentation paritaire qu'ils avaient réclamée naguère en arguant de la disparition des anciennes distinctions, les ex-unitaires les refusent maintenant aux ex-confédérés, et cela au nom même de l'unité. »

Pourquoi, en effet, tenez-vous tant à la représentation paritaire puisque les anciennes tendances n'existent plus... ?

Puisqu'il n'y a plus ni ex-confédérés, ni ex-unitaires, à quoi bon ranimer les disputes enterrées ? Et les communistes prennent tous les leviers de commande... »

Peut-on leur en faire un reproche, s'ils ont la majorité de tel syndicat, de telle fédération, de telle union ? Assurément non. Mais le tout est de savoir si les communistes « ont vraiment une majorité derrière eux ? »

2. — Il y a majorité et majorité

Les communistes sont passés maîtres dans la tactique qui consiste, pour « une minorité agissante », à s'emparer du bureau d'une organisation syndicale.

« L'assemblée d'un syndicat, d'une union ou d'une fédération, est convoquée. Les adhérents et les délégués arrivent et s'installent à leur place. »

Tous les adhérents ou délégués ne sont pas évidemment présents. L'absentéisme est une maladie qui n'épargne pas plus le syndicalisme que les organisations politiques, culturelles, philanthropiques, coopératives ou de culture physique.

Et c'est la majorité des présents, non la majorité tout court, qui décide... »

C'est un fait de notoriété publique qu'une « minorité agissante », soumise à une discipline rigoureuse, domine facilement une majorité inorganisée... »

(A suivre.)

La C. F. T. C. au Maroc

A l'occasion du passage à Casablanca de M. A. Chaulet, secrétaire général de l'Union Nord-Africaine des Syndicats Chrétiens, l'Union Marocaine des Syndicats affiliés à la C. F. T. C. a organisé, le 25 septembre une grande réunion qui attirait au Palais des Conférences, une foule de syndiqués chrétiens et de sympathisants.

La conférence de M. Chaulet produisit une forte impression sur l'auditoire et le syndicalisme chrétien, déjà en plein développement au Maroc, connaît certainement dans un bref délai de nouveaux progrès.

C'est un devoir pour un Catholique, ouvrier ou patron, de faire partie d'un syndicat — d'un syndicat chrétien.

L'Eglise n'autorise que très exceptionnellement, et pour des raisons graves, les syndicats neutres.

Pour appartenir à un syndicat chrétien, il n'est pas indispensable d'être catholique pratiquant ; il suffit d'accepter la doctrine sociale de l'Eglise.

« Semaine Religieuse de Nantes » (15 mai 1937)

Les grèves politiques dénoncées par un cégétiste

Raymond Froideval, Secrétaire régional du Bâtiment parisien, dénonce les grèves politiques dans le n° du 4 novembre de « Syndicats », organe des syndicalistes de la CGT.

« Que signifie, écrit-il, ce mélange de revendications pour une grève de 24 heures, où apparaît surtout l'affaire espagnole au premier chef ? C'est donc une grève politique qu'on veut organiser ? »

Et le Secrétaire du Bâtiment d'estimer qu'il « est anormal de lancer des cocktails de revendications corporatives et sociales, mêlées aux problèmes politiques. »

Il se plaint, d'autre part, de la difficulté d'exprimer librement son opinion. « N'aurait-on plus le droit, dit-il, d'avoir des conceptions sur l'action syndicale et son orientation autres que celles admises présentement par les dirigeants de certaines Fédérations syndicales de notre CGT ? »

« Il semblerait que ce droit est banni et qu'il faut maintenant précéder et pousser tous ensembles sans discussion, sans murmure. »

Décidément, tout ne va pas pour le mieux au sein de la C.G.T. Le torchon brûle dans la grande Maison.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
 Marie-Claude, 2e enfant de Paul Fleury, du Syndicat mixte des Employés de Nantes (Section Savonnières).
 René, fils de J. Butaud, du même Syndicat.
 Monique, fille d'Albert Brault, du même Syndicat (Section Pétroles).
 Françoise, première enfant de Pierre Douaud, du Syndicat du Personnel des Assurances Sociales de Nantes.
 Yvonne, fille de M. et Mme Raymond Guinel, de nos Syndicats du Personnel Municipal et des Employés de Nantes.
 Annick, 2e enfant d'Eugène Martin, du Syndicat du Bâtiment de La Montagne.
 Marie-Claude, 2e enfant de Rialand, du Syndicat du Bâtiment de Sainte-Pazanne.
 Marie-Claire, 4e enfant de Pierre Gourbil, de Vay, du Syndicat des Secrétaires de Mairie de Loire-Inf.
 Jacques, fils de Cormerais, du Syndicat du Personnel de la Société Nantaise d'Électricité.
 Monique, fille de Bernard, du même Syndicat.
 Yvette, fille de Marc, Conseiller du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
 Jeanne, fille de Salliot, du même Syndicat.
 Paul, premier enfant de Robert, du Syndicat du Bâtiment de Nantes.
 Marie-Françoise, 3e enfant de Poirion, du Syndicat de la Métallurgie d'Angers.
 Gildas, fils de Francis Sourice, du Syndicat de la Chaussure de Ville-dieu-la-Boulière.
 Marguerite, 2e enfant de Mme Richard, du Syndicat du Textile d'Angers.
 Jean-Paul, fils de Paul Gaillard, du Syndicat des Horticulteurs d'Angers.
 Marie-Madeleine, 2e enfant de Thévenet, Secrétaire de l'Union Locale de Montmorillon.
 Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
 Albert Plantard, du Syndicat du Personnel de la Société Nantaise d'Électricité, avec Mlle Lucienne Clouet, du même Syndicat.
 Simone Cabort, fille de notre camarade du Syndicat des Cheminots de Nantes P.-O., avec M. Henri Talé.
 Simone Quémaré, du Syndicat des Employés et Techniciens de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec André Hubert, célèbre musicien, qui nous a si souvent prêtés son concours.
 Louis Ollivaud, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, section de Saint-Malo, avec Mlle Joséphine Philippe.
 Joseph Ouvrard, trésorier du Syndicat de la Chaussure de Trémontines, avec Paulette Lucas, du même Syndicat.
 Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
 M. Richeux, père de Mlle Richeux du Syndicat mixte des Employés de Nantes.
 Mme Jean Leloup, mère de Jean Leloup, ex-trésorier du Syndicat du Bâtiment de Nantes (devenu artisan).
 Emile Landais (tué en service), du Syndicat des Cheminots de Nantes P.O.
 Mlle Marie Ruffel, membre du Conseil du Syndicat des Hospitaliers de Nantes (Saint-Jacques).
 Le fils aîné de notre camarade Ker-gall, Conseiller du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
 M. Jacques Mallet, père de notre camarade Président de l'Union Locale de Montmorillon.
 Mme Simonneau, de Poitiers, mère de M. Simonneau, et mère et belle-mère de Mlle Roverdy et Simonneau. A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Nantes

Cours professionnels

La distribution des prix et diplômes aux élèves

La distribution des prix et des diplômes officiels aux élèves masculins et féminins des Cours Professionnels gratuits du soir de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, a eu lieu le dimanche 10 octobre.
 La Salle Saint-Michel, salle des fêtes de l'Union, fut trop petite pour contenir tous les assistants. Il faudra songer à une salle plus grande l'année prochaine : conséquence du développement de nos syndicats et de leurs services divers, parmi lesquels les Cours Professionnels ne comptent que pour une partie.
 Des intermèdes joyeux, ainsi qu'une comédie militaire des plus décapitantes, terminèrent la séance. L'Union Nantaise adresse aux acteurs, ainsi qu'à la Commission des Loisirs, ses vifs remerciements.
 Nous aurions été heureux de publier ici les couplets et éloquentes paroles de cette distribution de récompenses et de diplômes, mais la place nous manque. Nos élèves se consolent en se rappelant que la presse locale leur a déjà consacré plusieurs colonnes, ce dont nous nous plaignons à la remembrance.

Syndicat professionnel du Personnel Municipal

Echos du Congrès

Militants et sympathisants se réuniront certainement, à l'annonce de

Union Départementale de la Loire-Inférieure

la fondation, au sein de la Fédération Française des Syndicats Professionnels et Fonctionnaires (C.F.T.C.), de la Fédération Générale des Syndicats de Fonctionnaires communaux.

Cet heureux événement a eu lieu à la veille du 2^e Congrès fédéral (Paris 13-14-15-16 octobre 1937).

La nouvelle Fédération compte déjà de nombreux syndicats à travers la France et les Colonies.

Les municipaux de Nantes, fondateurs du premier syndicat de municipaux au sein de la C.F.T.C., se réjouissent de ce progrès qui prouve, une fois de plus, comme l'affirmaient Jules Zirnheld, président de la C.F.T.C., au cours du Congrès, que, dans le mouvement social actuel, comme dans le passé, la C.F.T.C. progresse incontestablement contre vents et marées.

Au milieu des innombrables difficultés qui se dressent contre eux, ils puiseront dans cette nouvelle étape de leur syndicalisme le réconfort nécessaire pour le rayonnement de leur idéal de justice, de liberté et de paix dans la profession.

Pour le Conseil syndical, Le Président : R. GLOTIN.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Comme suite aux accords intervenus le 25 mai 1937, la révision des salaires régis par l'arbitrage Caillaud produit une augmentation de 0 fr. 20 qui s'ajoute au tarif horaire, soit 6,90 + 0,20 = 7 fr. 10 à partir du 1^{er} octobre.

Le syndicat fait savoir que la date de la tombola est proche et demande aux camarades détenteurs de billets, de faire parvenir les souches et l'argent pour le 16 novembre, dernier délai. Les souches non retournées à cette date seront exclues du tirage.

D'autre part, quelques camarades sont en retard de leur cotisation, qu'ils fassent un petit effort pour venir se mettre en règle. Car il faut songer, camarades, que notre syndicat ne vit que par ses cotisations. De plus, il vient la mauvaise saison. Le froid, la pluie, les jours qui deviennent plus courts, arrêtent le travail et beaucoup d'entre vous en seront peut-être privés. La caisse de chômage va avoir des sommes énormes à verser ; aussi, toi, qui travailles, viens en aide à ton frère sans travail.

Les permanences ont lieu deux fois par semaine : les mardis et vendredis, de 18 à 19 heures.

Cours professionnels

Nous tenons à rappeler à tous les parents d'apprentis menuisiers et ébénistes que les cours sous la direction de M. Bonnet ont ouvert comme chaque année, le 18 octobre.

Ces cours sont absolument nécessaires pour la formation complète des jeunes travailleurs. Matières enseignées : dessin, technologie, géométrie, enseignement général.

Les cours ont lieu tous les soirs, de 18 h. 45 à 20 h. 45. Ils sont gratuits ; un simple droit d'entrée est perçu pour l'inscription.

S'adresser à M. Bonnet ou au siège du Syndicat de l'Ameublement, 10, rue de Bel-Air, les mardi et vendredi de chaque semaine, de 18 à 19 heures.

Employés de la Métallurgie

Les employés de la Métallurgie tenaient, le 9 octobre, sous la présidence de Le Cars, leur assemblée générale ordinaire. Après quelques mots de bienvenue du Président, lecture fut donnée d'un rapport sur l'activité du syndicat depuis la dernière assemblée générale.

Après avoir rappelé notre position sur les différents problèmes qui s'imposent actuellement à l'attention des travailleurs, le rapporteur mit en lumière les progrès constants de notre organisation qui compte actuellement quinze fois plus d'adhérents employés de la métallurgie que n'en comptaient en mai 1936 les syndicats chrétiens d'employés masculins et féminins. Le rapporteur termina en faisant confiance à tous nos camarades pour intensifier notre propagande et assurer ainsi la victoire de notre doctrine de justice sociale par la paix et la collaboration.

Au rapport moral succéda un compte rendu financier de notre trésorier A. Thomas, qui nous dit les charges sans cesse croissantes qui pèsent sur notre budget syndical et démontra la nécessité d'en améliorer les ressources. Dès maintenant, il fit appel à tous pour assurer une large diffusion de nos carnets de tombola qui constituent une recette appréciable pour notre caisse de chômage.

La causerie habituelle avait été confiée à Jean Debacq qui nous parla du syndicalisme et des jeunes. Il nous expliqua les raisons qui attirent, chaque jour, plus nombreuse, la jeunesse ouvrière dans les rangs de la C.F.T.C. et les espoirs que notre syndicalisme met en cette jeunesse. Cette causerie très documentée et faite par un vrai jeune fut fort à l'auditoire qui ne ménagea pas ses applaudissements à l'orateur.

Après le renouvellement du Conseil syndical, une discussion marquée par d'intéressantes interventions de plusieurs camarades fut engagée sur le renouvellement des conventions collectives. Nos militants en ont retiré des indications précieuses pour leur action future.

La réunion prit fin par l'adoption à l'unanimité d'un ordre du jour dont voici les termes :

« Les membres du Syndicat des Employés de l'Industrie Métallurgique de la Région Nantaise (C.F.T.C.), réunis en Assemblée générale le samedi 9 octobre.

« Considérant l'augmentation sans cesse croissante du coût de la vie, demandant que leurs appointements soient mis en relation constante et exacte avec les fluctuations enregistrées par les indices réels du coût de la vie. Rappelant, à cet égard, que l'arbitrage Caillaud, toujours combattu par eux et imposé sans discussion par les organisations patronales, ne leur a jamais donné satisfaction. Formulèrent enfin le vœu que les organisations syndicales ouvrières et patronales coopèrent à l'établissement d'un indice du coût de la vie.

« Devant la situation plus particulièrement pénible des familles ouvrières, les employés de la métallurgie émettent les vœux suivants :

« a) qu'une prime spéciale soit établie au profit de la femme mariée restant au foyer, et en premier lieu, au profit de la mère de famille ;

« b) que les barèmes d'allocations familiales soient relevés dans des proportions sensibles ;

« c) que les organisations ouvrières soient représentées au sein des Conseils d'Administration des Caisse de Compensation des Allocations familiales. »

Nous donnons ci-dessous la composition du nouveau Conseil élu par l'Assemblée :

Constructions Mécaniques et Navales : Miles Bellaud, Burban, Rineau ; Le Cars, Thomas, Foulonneau, Daniel, Garreau, Goujard.

Boîtes Métalliques : Belz, J. Debacq, Moisan, Vincent.

Constructions Métalliques : Colas, Gathier.

Forges et Fonderies : Billot, G. Debacq.

Ce nouveau Conseil, réuni le 15 octobre, procéda à l'élection du Bureau et des différentes Commissions.

Secrétaire général : Le Cars. Secrétaire généraux adjoints : Gathier, Moisan.

Secrétaire administratif : J. Debacq. Trésorier : Thomas. Trésorier adjoint : G. Debacq.

Délégués au Conseil de l'Union Locale : titulaire, Moisan ; suppléant, J. Debacq.

Délégués à la Commission des Loisirs : Colas et Foulonneau.

Délégués à la Commission Féminine : titulaire, Mlle Burban ; suppléante, Mlle Rineau.

Délégué à la Caisse du Soldat : Billot.

Commission d'études et d'action syndicales : G. Debacq, Gathier, Le Cars, Moisan.

Commission intersyndicale des fêtes de la Métallurgie : Belz, Colas, Foulonneau, Mlle Rineau, Vincent.

La Saint-Eloi

Fidèles à leurs traditions, les Métallurgistes se réuniront le 5 décembre prochain pour fêter leur saint Patron.

Cette journée s'annonce comme particulièrement bien remplie. En voici d'ailleurs succinctement le programme :

8 heures 30 : Messe en l'église St-Clair, au cours de laquelle M. le Vicaire Général Guho nous fera le très grand honneur d'adresser aux « Métallus » les conseils de son affection éclairée.

10 heures : Meeting, salle des fêtes de la Mairie de Chantenay.

12 heures : Banquet amical servi dans les salons du Chalet Suisse.

15 heures : Sauterie, conduite par un des meilleurs jazz nantais.

En outre, la commission des fêtes a tenu à ce que même ceux qui ont renoncé au plaisir de la danse passent une agréable après-midi ; nul doute que l'hallucinant illusionniste qu'est le professeur Sacha, et les excellents comiques qui nous ont promis leur concours n'atteignent brillamment ce but.

Nombreux seront, nous l'espérons, syndiqués et amis qui tiendront à participer à cette journée corporative et familiale, laquelle affirmera la vitalité de nos Syndicats d'Ouvriers, Employés, Dessinateurs et Agents de Matrise de la Métallurgie et la sympathie qui unit tous les membres de ces divers syndicats.

Les inscriptions au banquet seront reçues par les collecteurs du 8 au 27 novembre. Permanence : Salle 5, tous les jeudis de 18 h. 30 à 19 h. 30 et tous les samedis de 16 h. 30 à 18 heures.

Syndicat des Employés Dessinateurs et Techniciens des Constructions métalliques

On nous informe en dernière minute, que la sentence arbitrale tant attendue vient d'être rendue.

Pour tous renseignements, prière de passer à la Permanence, 10, rue de Bel-Air, le jeudi, de 18 heures à 19 heures.

Le Secrétaire.

Syndicat professionnel des Préparateurs et Employés en Pharmacie et Droguerie de la Région de l'Ouest

Réunion générale du 3 Octobre

Séance d'étude à laquelle ont pris part 45 adhérents. La question du renouvellement des délégués à la coop de Melun est le principal but de cette réunion à laquelle notre ami Nassivet vient apporter ses conseils.

Daniel, et différents camarades de la coop, mettent l'assistance au courant de la situation telle qu'elle se pose à la coop. Nassivet, Crochet et Collineau émettent leur avis et, finalement, le mot d'ordre est donné aux délégués afin qu'en toute indépendance, ils puissent solliciter les suffrages sur l'Idéal Social Chrétien.

Collineau demande l'avis de tous pour une réunion de propagande à St-Nazaire, le 21 novembre. Adopté.

Il demande ensuite, malgré les frais supplémentaires dus à la hausse du coût de la vie, qui seront à envisager, qu'une fête, semblable à celle de tous les ans, ait lieu à nouveau cette année et reçoit à ce sujet, une acceptation unanime.

Le rapport d'activité est ensuite donné mettant en relief les services nombreux rendus par le service de placement, la bonne marche de la permanence, le bon accueil fait aux non-syndiqués qui sollicitent des renseignements, les démarches, plusieurs fois fructueuses, effectuées auprès des patrons payant au-dessous du tarif syndical, l'énorme progression des effectifs, etc...

Après avoir solutionné différentes questions moins importantes, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

S. COLLINEAU.

N. B. — Suivant le vœu émis par l'assemblée générale, la Journée Syndicale annuelle qui commémorera, en même temps que le Cinquantenaire de la C. F. T. C., le X^e Anniversaire de notre Fédération, aura lieu le dimanche 12 décembre, dans les salons de la Duchesse-Anne.

Elle commencera par une réunion générale, à 9 h. 30, au cours de laquelle prendront la parole :

R. GIRARD, secrétaire général de la Fédération Professionnelle des Travailleurs de la Pharmacie Droguerie ; Ch. MABIT, secrétaire général de l'Union Nantaise.

Elle sera suivie par un banquet qui n'aura, il faut l'espérer, rien à envier à ses devanciers et se terminera par une matinée dansante pour laquelle les concours du fameux orchestre de Mlle Bodet est assuré.

Il est donc du devoir de chacun d'assister à cette Journée. Pour ceux qui ne pourraient être du banquet, nous considérons néanmoins la présence à la réunion du matin comme obligatoire, elle sera un précieux encouragement pour nos militants.

Le Conseil Syndical.

La Montagne

Echos du mois

Nos organisations locales ont marqué encore une fois une certaine vitalité au cours des mois écoulés.

Pour le Syndicat d'Indret, en collaboration avec la Fédération de la Marine, il a présenté différentes requêtes : demande d'application du nouveau tarif de primes pour l'atelier d'intérêt général ; près du Service de Santé, à Paris, contre la suppression de l'ambulance d'Indret. En outre, à l'issue d'une assemblée générale, fut voté un important ordre du jour dont la presse locale a bien voulu reproduire les grandes lignes.

Plusieurs cas personnels de camarades furent soumis également à ce

Service de Santé, et obtinrent satisfaction par la suite.

Reclamations diverses près des chefs d'atelier par notre secrétaire aux questions ouvrières.

Enfin organisation d'un meeting d'ensemble de nos syndicats contre la hausse constante du coût de la vie, pour les salaires, la retraite des vieux travailleurs la liberté syndicale.

A cette assemblée prirent la parole : Emile Nicolas, au nom de la Fédération de la Marine ; Lucien Jolly, du Syndicat du Bâtiment, qui fit un exposé précis sur la situation actuelle de ses camarades et la mauvaise volonté dont font preuve les patrons de nos localités pour donner un salaire vital à leurs ouvriers. Notre camarade relata les difficultés qui surviennent entre les arbitres patronaux et ouvriers et sa dernière visite à la Préfecture.

Dupont, du Syndicat des Entrepreneurs, donna certaines précisions au sujet de l'augmentation des salaires mis en parallèle avec ceux du Bâtiment de Nantes.

Boullery, pour terminer, fit ressortir la différence existant entre le coût de la vie et la médiocrité de nos gains actuels ; il précisa une fois de plus à nos camarades que les décrets de première nécessité ont subi depuis 2 ans une augmentation constante.

A l'issue de cette assemblée, un ordre du jour fut voté, qui a été remis à la presse locale. Mais E. Nicolas fit ressortir, en sa qualité de secrétaire général de la Fédération, que des directives avaient été données à tous les syndicats affiliés à notre Fédération, de France et d'outre-mer, qui le même jour devaient organiser une pareille assemblée.

Le lundi 4 octobre marquera pour nous une nouvelle étape dans notre activité locale et fédérale. Car, devant certains mâtins plus ou moins étonnés, il est bon de faire ressortir ce que nous faisons. Après quoi l'on viendra peut-être dire encore que nous sommes à la remorque !...

L'Union Locale.

Le Bâtiment en conflit...

En 1936, les gars du Bâtiment firent grève et obtinrent les salaires de Nantes. Vint l'augmentation du coût de la vie, puis la grève du Bâtiment Nantais. Du coup La Montagne restait bien en dessous des salaires de Nantes.

En mars, après des démarches de la C.F.T.C. et de la C.G.T., l'Inspecteur du Travail réussit à faire accepter une convention collective donnant la parité des salaires avec la ville ; hélas ! au moment de signer, les patrons se rétractèrent.

Vers la fin avril, certains patrons, craignant un conflit, offrirent 6 fr. 40 à leurs ouvriers, mais d'autres collègues ne les suivirent pas, et le précédent tarif continua d'avoir cours.

Le Syndicat Chrétien s'employa auprès de l'Inspecteur du Travail pour obtenir une nouvelle commission mixte. Celle-ci eut lieu fin mai ; un seul patron, mandaté par quelques collègues, vint faire les mêmes propositions qu'en avril.

Devant ce refus d'accepter la parité avec Nantes, C.F.T.C. et C.G.T. demandèrent la procédure d'arbitrage. Après un temps assez long, la sentence fut rendue, — à noter qu'il fallut notre intervention pour qu'elle fut communiquée officiellement aux patrons, — elle donnait satisfaction aux ouvriers.

Les patrons firent cependant la sourde oreille, et malgré une circulaire qui leur fut adressée par le Syndicat Chrétien, un seul répondit,

Commission des Loisirs de Nantes

Préparons notre Arbre de Noël

Comme les années précédentes, la Commission des Loisirs des Syndicats Chrétiens organise, le 26 décembre, à la Salle Saint-Stanislas, un arbre de Noël pour les enfants des syndiqués.

Désirant donner satisfaction à tous les enfants par une large distribution de jouets et de friandises, nous nous permettons de faire appel à tous ceux de nos amis qui pourraient nous aider par leurs dons, à garnir cet arbre de Noël.

Les lots pourront être adressés à la Commission des Loisirs, 10, rue de Bel-Air, Nantes.

« La Fille de Roland » au Chapeau Rouge

Les dimanches 17 et 24 octobre, les artistes du Théâtre Comedia donnaient les deux premières représentations prévues au programme de l'année théâtrale 1937-38.

L'interprétation de « La Fille de Roland », le célèbre drame de Henri de Bornier, fut en tous points excellente.

Le public ne ménagea pas ses applaudissements et ses rappels et ce fut sous une véritable ovation que le rideau se baissa sous le quatrième acte.

Commission des Loisirs (C. F. T. C.) UNION LOCALE DE NANTES

DIMANCHE 21 NOVEMBRE SALLE SAINT-MICHEL, 10, rue de Bel-Air

« LE BERCEAU »

Drame en 3 actes de Eugène BRIEUX, de l'Académie Française par les artistes du Théâtre COMEDIA

Ouverture des Portes : 14 h. 30 — Rideau : 15 heures PRIX DES PLACES : Premières, 6 francs ; Secondes, 4 francs (Demi-tarif : Enfants et Militaires) LOCATION : 10, rue de Bel-Air (tous les jours)

SYNDIQUÉS... des différents syndicats affiliés à la C. F. T. C. VOUS ÊTES INVITÉS A LA

MATINÉE DANSANTE

donnée par le Syndicat Chrétien de la Pharmacie-Droguerie, avec le concours de l'Orchestre BODET, le DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1937 dans les Salons de la Duchesse-Anne

Entrée gratuite sur présentation de la carte syndicale

accordant simplement le tarif déjà proposé en avril, soit 6 fr. 40 plus 0 fr. 10 de vie chère.

Devant ces faits, une délégation du Syndicat Chrétien se rendit à la Préfecture, pour exposer au Préfet la situation. Ce dernier manda le Président de la Fédération patronale du Bâtiment de l'Ouest pour essayer de faire observer l'arbitrage. Inutile de dire que le résultat fut négatif.

Nous constatons une fois de plus que, dans l'ensemble, les patrons ne veulent faire aucun effort et que les pouvoirs publics sont incapables de faire respecter la loi sur l'arbitrage.

Il importe donc aux gars du Bâtiment de La Montagne et des environs de se grouper solidement dans leur organisation syndicale ; notre syndicat ne pourra faire respecter les droits des camarades que dans la mesure où ceux-ci auront compris leur véritable intérêt, qui est aussi l'intérêt de toute la classe ouvrière.

Chez les Hospitaliers

Section de Mindin

A la date du 30 avril, notre section avait déposé entre les mains de la Direction de la Maison Départementale de Mindin une demande de statut du personnel, ainsi qu'un projet de ce statut. En juin, nous eûmes l'avantage de voir les traitements du personnel bénéficier d'une certaine augmentation.

L'ensemble de notre projet de statut restant en souffrance, et la Commission de Surveillance de Mindin ayant déclaré que cela ne regardait pas, nous nous sommes adressés, le 30 juin, à la Commission Départementale. Sur les conseils de cette dernière, nous en avons saisi le Préfet le 15 juillet. Celui-ci nous répondit le 22 que la Commission Départementale en serait saisie à sa prochaine réunion. Ce petit jeu de balle allait-il durer longtemps ?

Entre temps nous apprenions que l'on avait l'intention d'adopter non plus un statut, mais une convention collective analogue à celle des établissements privés. Le personnel allait-il donc faire son deuil, entre autres, de la titularisation et de la retraite ?

La Commission de Surveillance se réunit en septembre, on ne veut pas discuter la question. A la fin du mois, c'est la Commission Départementale : pas de nouvelles. Le 17 octobre, réunion de la Commission de Surveillance ; toujours rien.

Cependant, à force d'investigations, nous acquerrions la certitude que l'établissement doit être classé comme établissement public. N'a-t-il pas d'ailleurs été considéré comme tel lorsque, lors des décrets Lalvel, le personnel a subi un prélèvement sur ses traitements ? Et ce n'est là qu'une raison parmi bien d'autres.

Et, de guerre lasse, nous nous adressons au Conseil Général lui-même. Mais, catastrophe ! Si l'on s'en rapporte aux journaux, ce sont des énormités qui ont été dites au Conseil Général, dans sa séance du 22 octobre. Nous nous en voudrions de les relever ici, notre désir n'étant nullement d'envenimer les choses, et nous recherchons encore la collaboration. Nous avons tout de même été mis dans l'obligation de faire paraître une mise au point dans la presse. La voici :

Sans préjudice de l'action qu'il conviendrait de mener en faveur d'une plus équitable solution de la situation du personnel de la Maison Départementale de Mindin, le Syndicat chrétien, étant donné que les publications des délibérations du Conseil Général faites par la presse ont pu induire en erreur la population intéressée, tient à préciser au moins les points suivants :

1°) Les traitements ne sont nullement, en plus de certains avantages en nature — plus modestes d'ailleurs en général qu'on a bien voulu le proclamer — de 650 fr. à 1.500 fr., mais bien de 200 à 890 fr. à part un seul touchant plus de 1.000 francs.

2°) Le syndicat chrétien n'a nullement l'intention de provoquer des incidents, comme semblent le faire croire certains passages des conclusions du rapport, son attitude depuis sa fondation devrait déjà en être un sûr garant ; d'ailleurs les méthodes de la C. F. T. C. sont bien connues.

3°) Le syndicat chrétien proteste contre l'expression de « demandes excessives » pouvant « ramener les incidents malheureux de l'an dernier ». Si, en effet, il y a eu des incidents malheureux l'an dernier, ils ne sont pas imputables au syndicat chrétien qui n'existait pas. Mais ce dernier ne peut pas davantage aujourd'hui garantir qu'il pourra en éviter de nouveaux si l'on persiste à prétexter que les

légitimes revendications qu'il a présentées sont excessives.

Et maintenant ? Il ne nous appartient pas de « dévaler encore nos batteries ». Nous ferons cependant une petite observation : si l'établissement de Mindin est un service administratif du département, pourquoi l'ensemble du personnel ne bénéficie-t-il pas d'un statut ?

Statut, convention, règlement... Quelle que soit la solution, il nous semble, d'autre part, que la décision ne peut être prise unilatéralement. C'est pourquoi nous nous appliquons à faire encore entendre la voix du personnel.

Que celui-ci veuille bien nous faire confiance.

A. BEILLEVAIRE.

Section du Croisic

Notre section a dépassé sa première année d'activité syndicale, et bientôt la Convention collective actuellement en vigueur dans notre Sana sera renouvelable. La route parcourue durant cette période fut semée parfois d'obstacles, mais, Dieu merci ! elle fut toujours aplaniée par la compréhension et la bonne volonté réciproque des uns et des autres.

Nous devons dire que les relations entre notre syndicat et la Direction du Sana sont des plus cordiales ; ne sont-ce pas d'ailleurs des conditions

talement pas l'esprit aujourd'hui, puisque cette loi, depuis 1930, a plutôt un caractère d'assistance individuelle que d'encouragement à avoir des familles nombreuses.

Les Sabres-d'Olonne

Au Travail

C'est la conclusion des deux Assemblées qui viennent d'avoir lieu fin octobre, sous la présidence de M. P. F.

Les militants s'étaient d'abord réunis le samedi soir au siège ; les quelques-uns qui n'étaient pas à la réunion, en avaient été empêchés par le mauvais temps, ce fut regrettable, car ce fut vraiment intéressant.

La Roche-sur-Yon

Hospitaliers

ELECTIONS DE DELEGUES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Résultats des élections au premier tour de scrutin :

16 Octobre 1937. Deuxième tour de scrutin :

Syndicat professionnel de Saumur et environs

Le 26 août dernier se réunissait le Conseil d'Administration de ce Syndicat.

Union Locale. — Déléguée : Mlle Prézilin ; suppléante : Mlle Ranaud.

Union Départementale du Maine-et-Loire

Mines et Ardoisières

Caisse Autonome

Une date à retenir pour tous les syndicats : dimanche 5 décembre : Assemblée générale des syndicats affiliés à l'U. D. ; elle se tiendra à Cholet, pour faciliter la participation d'un plus grand nombre de délégués.

Merciements

Ni les m'ens, ni moi n'aimons la polémique. Pourtant, l'étourdissante célébrité et la toute gratuite publicité qu'un courageux anonyme m'a faites dans le numéro d'octobre du périodique Travail (organe de l'U. D. de la C. G. T. en M.-et-L.), m'obligent à des remerciements.

J'y joins : 1° une remarque ; 2° un conseil.

1° — Les affirmations les plus véhémentes — fussent-elles des miracles — n'ont de valeur qu'autant qu'elles portent leur preuve avec elles...

2° — Le nombre des ouvriers et ouvrières de la chaussure choletaise est facilement vérifiable.

3° — Les affirmations les plus véhémentes — fussent-elles des miracles — n'ont de valeur qu'autant qu'elles portent leur preuve avec elles...

4° — Les affirmations les plus véhémentes — fussent-elles des miracles — n'ont de valeur qu'autant qu'elles portent leur preuve avec elles...

5° — Les affirmations les plus véhémentes — fussent-elles des miracles — n'ont de valeur qu'autant qu'elles portent leur preuve avec elles...

6° — Les affirmations les plus véhémentes — fussent-elles des miracles — n'ont de valeur qu'autant qu'elles portent leur preuve avec elles...

ANGERS

Banque

Les élections d'octobre des Banques ont, cette année encore, amené une recrudescence d'activités des militants syndicalistes.

Les confédérés, instruits par la dernière expérience, ne sont pas retombés dans la même erreur ; ils ont compris — cette fois — que les non-syndiqués formaient une masse électorale qu'il ne fallait pas mépriser...

Aussi, n'ont-ils rien négligé pour dévier le cours de cette masse électorale ; ils lui ont prodigué généreusement les premiers numéros d'un « Echo » corporatif dont l'impression coûteuse prouve évidemment la puissance financière de la C. G. T. ! Puis,

Résultats

Table with columns for year (1936, 1937) and various categories (B. N. C. I. Centre, Succursale, N. E. P., C. L., C. O.).

On nous assure que, faute de candidats, les élections n'ont pu avoir lieu à la Société Générale, où la C. G. T. a pourtant comploté de nombreux adhérents...

Horticulteurs

Action syndicale

Par suite de la hausse incessante du coût de la vie et de la situation précaire des ouvriers jardiniers, notre Conseil Syndical est intervenu à nouveau auprès du Syndicat Patronal, lui demandant :

- 1° d'envisager pour le 1er novembre 1937, une augmentation générale des salaires ; 2° de continuer et de faire généraliser par tous ses adhérents l'application de la semaine de 54 heures ; 3° d'insister auprès des pouvoirs publics et des caisses d'allocation...

Cholet

Dans le Textile Choletais

Les délégués des Syndicats du Textile de la région choletaise se sont réunis à Cholet, le 30 octobre, pour une Journée d'Etudes.

Le matin, une longue séance de 3 heures permit de traiter et de solutionner quelques points encore obscurs de l'application de la Convention Collective.

Un repas en commun fournit aux délégués l'occasion de se mieux connaître, et autour de la table se firent des amitiés qui prouvent que pour nous, syndiqués chrétiens, la fraternité n'est pas un vain mot.

La réunion de l'après-midi fut présidée par notre camarade Lescielour, qui, après la partie technique, donna aux délégués présents les consignes administratives et les consignes de propagande.

En résumé, journée excellente, dont les délégués présents à Cholet devront faire un rapport complet pour tous les membres de leurs Syndicats respectifs.

Modification de la prime de vie chère dans le Textile

1° A partir du 15 octobre 1937, l'indemnité de vie chère est portée de 0,50 à 0,75 pour les ouvriers au-dessus de 18 ans, et de 0,35 à 0,55 pour les ouvriers de moins de 18 ans.

2° Les allocations familiales sont augmentées pour le trimestre en cours, c'est-à-dire à partir du 1er septembre 1937, de 12 %.

3° L'indemnité de vie chère et les allocations resteront fixes jusqu'à la parution de l'indice de février 1938 ; une révision pourrait se faire seulement dans le cas où l'indice du 15 novembre 1937 dépasserait le chiffre de 108 (le chiffre de l'indice est actuellement de 101,307).

Employés de Commerce

Le Syndicat des Employés de Commerce de gros, demi-gros et détail, de Cholet, a obtenu, après plusieurs discussions avec la délégation patronale, qu'une nouvelle prime de vie chère soit accordée à partir du 1er octobre.

Cette prime est de : 60 fr. pour les hommes et les femmes chefs de famille ; 50 fr. pour les femmes ; 40 fr. pour les apprentis des deux sexes de moins de 17 ans.

Les articles 4 et 5 de l'avenant n° 1 restent en vigueur, ainsi que la surprime de 15 francs par enfant lorsque la mère reste au foyer.

Chaussure

Il paraît que « tous ces petits syndicats locaux affiliés à la C. F. T. C. sont assez insignifiants que nombreux » !

Un tel aveu dans la bouche de quelqu'un qui ne voit que par les yeux de la C. G. T. est un bien bel hommage au travail effectué dans notre région par les propagandistes de la C. F. T. C., car, vraiment, ils sont nombreux, ces Syndicats !

Mais quant à être insignifiants... c'est différent, et voilà qui dénote un manque total de jugement.

Sont-ils en effet si insignifiants, les résultats obtenus depuis un an par la C. F. T. C. ? (Augmentation de salaires, Prime de vie chère, Application des 40 heures, autre prime de vie chère à dater du 1er octobre pour le personnel d'usine, et de plus, cette majoration de 7 % sur les salaires des ouvrières à domicile... Echelle mobile des salaires).

Non, ce sont des résultats qui comptent, et supposent une certaine somme de travail.

Ce fut un des sujets mis en lumière à la réunion générale du Syndicat de la Chaussure de la Renaudière (C. F. T. C.), le 9 octobre dernier.

Devant l'action que peut vivre menée chez nous, tous les moyens ont été parus à certains pour l'émousser, et on a essayé, mais en vain, d'intimider nos camarades par des « bourrages de crâne » mensongers.

Résultat ? Ce fut la résolution prise à l'unanimité, à l'issue de la réunion, de rester unis et fidèles au Syndicat.

Et maintenant, un simple avis aux « anti-syndicalistes » de chez nous, auxquels la C. F. T. C. surtout, fait ombage :

« Un peu de franchise, Messieurs, et sachez bien que vos dénichés et vos attitudes hostiles au Syndicat de la Renaudière sont pour lui la meilleure propagande et le meilleur stimulant à s'enrir ! »

JEAN-PAUL

P. S. — Cet article concerne non seulement le Syndicat de la Renaudière, mais tous les Syndicats de la Chaussure de la région choletaise !

Unions Départementales de la Vienne et des Deux-Sèvres

Poitiers

Commerce de Gros

Enfin la convention collective est signée. Et déjà je sais qu'on a été surpris. Il faut expliquer cette signature. De discussions en discussions, on était arrivé à un accord sur les salaires, non sans tiraillement. Mais devant le refus des patrons d'accorder la rétroactivité, après entrevue et entente avec la CGT, pour que ne soit pas retardé un bénéfice, minime, il est sûr, mais non par notre faute, nous avons signé brusquement le vendredi soir 29 octobre avec application au 1er octobre.

Le coût de la vie nous obligera à de nouvelles démarches, mais ce qui est acquis est acquis, et nous n'aurons pas à parler de rétroactivité, bête noire des patrons.

Fers-Quincaillerie

D'accord avec la CGT, nous avons demandé un relèvement de salaires de 15 %.

Librairie-Papeterie

Les échanges de bordereaux des salaires ont été faits entre M. Labougue, Président du Syndicat patronal et les Secrétaires des Syndicats ouvriers. Une réunion très prochaine groupera les Syndicats de la profession. Qu'ils nous viennent avec beaucoup de bonnes idées.

Métallurgie

Aux propositions ouvrières qui allaient de 2 fr. 10 à 3 fr. 25 pour les salaires féminins, les patrons ont répondu par un bordereau qui va de 1,55 à 2,85.

Nous avons demandé que ces chiffres de base n'aient pas un écart si grand avec les salaires réellement payés (30 %). Nous avons insisté sur la modération de nos demandes.

Hôpital de Montmorillon

Le Secrétariat départemental, par les soins de Roger Michaud, a déposé l'affaire à la Préfecture. Le statut du personnel en sortira-t-il ?

Hôpitaux de Poitiers

A la suite de notre demande de rajustement de salaire du personnel secondaire des hôpitaux, voici ce qui a été décidé à la séance du 6 octobre, de la commission administrative des hospices de Poitiers :

Cotisations

Nous espérons bien que ce mot n'effraiera pas nos camarades, bien qu'il indique déjà qu'il s'agit d'augmentation. A partir du troisième trimestre 1937, les cotisations sont de 10 francs. Si on veut bien calculer, ce n'est pas un étrangement. Nous demandons 3 francs par mois, plus 1 franc pour le journal.

Seulement deux sous par jour... Ne dépense-t-on pas plus inutilement son argent. L'on doit savoir que les charges d'un Syndicat dépendant sont lourdes, à considérer simplement le courrier.

Séances

Comme les années précédentes, les sections féminines de la CFTC donneront une séance récréative, le dimanche 14 novembre, à 15 h. 30, salle du Collège Saint-Joseph, rue des Feuillants.

Nous aurons la grande joie, d'avoir parmi nous ce jour-là Mlle Graff, Secrétaire Générale des Syndicats Féminins, qui voudra bien nous dire quelques mots de la CFTC.

Nous vous invitons tous à venir à notre séance et vous disons d'avance un grand merci.

Nous vous faisons savoir également que nos Sœurs de la JOCF secondent nos camarades.

Employés des Vins de St-Hilaire-St-Florent

Les pourparlers se sont heureusement terminés par la signature de la convention collective qui, nous n'en doutons pas, donnera entière satisfaction à tous nos adhérents.

Niort

Le Président ouvre la séance et donne lecture de la correspondance échangée avec Paris et Nantes. Une demande de reconnaissance officielle des cours est adoptée.

Le Président nous fait le compte rendu de la démarche des syndiqués niortais auprès du Maire de Niort pour obtenir une subvention.

Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire des Cheminots. Ce Syndicat adhère à l'Union Locale.

Quelques consignes en vue de notre fête sont données par la Commission des Loisirs. La séance est levée à 22 h. 30.

Montmorillon

Hôpital

Suite à nos informations du mois dernier, après démarches du Secrétaire du Syndicat Départemental auprès du Secrétaire Général de la Préfecture et lettre au Préfet, l'autorité préfectorale est intervenue auprès de l'Administration de l'Hôpital, et il nous semble que l'heure des réalisations approche. D'ores et déjà, les 45 heures vont être appliquées, et les indemnités de nourriture payées pour les congés (c'est du moins ce que l'on nous a déclaré).

Quant au statut du personnel, il semble bien que, sous la pression préfectorale et, disons-le bien haut, grâce à notre ténacité patiente et prudente, il va être signé (peut-être au moment où paraîtront ces lignes...).

Alimentation

Se référer à ce sujet à la chronique du même sujet de Poitiers, qui nous représente dans la discussion.

Journée Syndicale

Malgré les efforts de notre Secrétaire, celui-ci ne pouvant se déplacer, notre représentation n'a été que celle d'un simple rapport. Il est regrettable que nous n'ayons pas réussi à faire ce déplacement. On n'a pas toujours, pourtant, l'occasion d'entendre un Zirnheld !... Ceux qui sont entendus déjà ne nous démentiront pas en affirmant que nous avons manqué un bel et grand discours, dont nous aurions tiré le plus grand profit.

Chatellerault

Union Locale

Reprise des Cours professionnels. Les cours ont recommencé, comme les années passées ; un bon nombre d'élèves se sont fait inscrire, mais nous voudrions voir nos syndiqués et syndiquées y venir plus nombreux.

Venez à la permanence et l'on vous donnera tous les renseignements utiles.

La date et les heures des cours étant fixées définitivement, nous demandons instamment que tout le monde se conforme au règlement.

Assemblée Générale

En raison des fêtes de la Toussaint et des Morts, nous avons remis au premier mardi de décembre notre réunion générale. Que tout le monde retienne cette date, et que l'on vienne nombreux.

Cotisations

La trésorerie fait un appel pressant à tous les membres en retard pour le règlement des cotisations.

Une Journée syndicale avec Jules Zirnheld

Le dimanche 3 octobre, Châtellerault a eu sa journée syndicale.

L'Union Locale des Syndicats Chrétiens, qui préparait de longue date cette manifestation publique de son activité, s'était assuré de la concours précieux du Président Confédéral, Jules Zirnheld, pionnier du Syndicalisme Chrétien en France et grand Français.

Après la messe, une séance d'études permit la discussion des travaux réalisés et à entreprendre dans chacune des Unions locales du Département de la Vienne.

Puis un déjeuner familial réunit, autour du Président Confédéral, tous ceux qui portent au mouvement syndical chrétien l'intérêt et la sympathie qui lui sont dus.

A 15 h. 30, en la salle des séances du Cercle Catholique, l'Assemblée générale clôturait la journée par Jules Zirnheld de développer, devant un auditoire avide de directives et conscient de ses responsabilités sociales, un sujet de plus en plus d'actualité : « Une nécessité de l'heure présente, le Syndicalisme Chrétien ».

(A suivre)

Réunion du Conseil de l'Union Locale du 18 Octobre

Le Président ouvre la séance et donne lecture de la correspondance échangée avec Paris et Nantes. Une demande de reconnaissance officielle des cours est adoptée.

Le Président nous fait le compte rendu de la démarche des syndiqués niortais auprès du Maire de Niort pour obtenir une subvention.

Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire des Cheminots. Ce Syndicat adhère à l'Union Locale.

Quelques consignes en vue de notre fête sont données par la Commission des Loisirs. La séance est levée à 22 h. 30.

Cours Professionnels

Les Cours Professionnels connaissent d'année en année un succès toujours plus grand.

Commencés cette année dans notre local syndical, rue Saint-Gelais, le samedi 11 octobre, le nombre des inscriptions atteint la soixantaine.

Les cours de coupe bat tous les records ayant quarante élèves. Le doublement de ce cours est d'ailleurs envisagé.

Les cours de sténo, dactylo, comptabilité (1re et 2e année), hygiène sociale, français, sont eux aussi bien suivis.

Nos remerciements aux dévoués professeurs.

Mlle Graff à Niort

Mlle Graff, Secrétaire de la Fédération des Employées de Paris, fera une réunion de propagande le lundi 15 novembre, à 20 h. 30, au siège, 21, rue Saint-Golais.

Toutes les employées syndiquées sont cordialement invitées à venir et à amener leurs amies.

Alimentation

Nous annonçons dans notre dernier numéro, que la Convention de l'Alimentation en gros allait entrer dans une phase active. En effet, le 10 octobre, M. Durat, inspecteur du Travail, surabrité désigné par les trois organisations, a rendu son jugement dans cette affaire.

Les salaires sont établis comme suit :

Table comparing old and new salaries for personnel in the bureau.

Ce rajustement de salaires était attendu avec effet du 1er septembre. Une réunion des Syndicats Employés CFTC et CGT eut lieu à la Bourse du Travail le 21 octobre. Après une dernière mise au point de la Convention, une lettre fut envoyée au Préfet, lui demandant de vouloir bien convoquer le représentant du Syndicat patronal pour la signature de la dite Convention.

Sur la réponse du Préfet nous disant qu'il n'avait plus à intervenir dans ce conflit, les organisations ouvrières s'apprêtaient à entrer en relation avec le patron. Mais des faits nouveaux, que nous ne qualifions pas, sont venus bouleverser l'ordre naturel des choses. Le 30 octobre, jour de paie, les patrons ont réuni chacun leurs employés et leur ont donné un bordereau de salaires où les chiffres étaient en ne peut plus éloquent. Ils ont sollicité pour ne pas dire intimidé, leur personnel d'accepter leurs propositions, sinon ils se verraient dans l'obligation de renvoyer deux employés par maison. Ils ont également provoqué un vote secret. Mais où l'histoire se corse, si l'on peut dire, c'est que malgré le résultat du scrutin (il fut différent suivant les maisons), les salaires payés ce jour-là, ne correspondaient nullement avec les propositions patronales, pas plus d'ailleurs qu'avec les chiffres arrêtés par l'Inspecteur du Travail dans son arbitrage. Les employés en étaient toujours à l'ancien tarif.

Une réunion urgente fut tenue le mercredi 7 octobre, où tous les employés de la corporation protestèrent contre cette manœuvre. L'Inspecteur du Travail, de passage à Niort, fut mis au courant et, d'accord avec le Préfet, provoqua une réunion pour le lundi 8 novembre à la Préfecture, où les trois organisations seront représentées ainsi qu'un délégué par maison.

Les syndiqués CFTC de cette profession sauront reconnaître le dévouement de certains de leurs camarades pour l'aboutissement de cette convention avec le maximum d'intérêt. Ils feront en sorte d'être eux-mêmes de fervents syndicalistes et d'amener leurs compagnons de travail encore isolés dans la grande famille syndicale chrétienne.

COURS PIGIER. 6, rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14. Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel. Incriptions à toutes époques de l'année.

Un savon complet! Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

LA MAISON ROCHET. ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES. est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN au 32 DE LA MEME RUE.

A Bâtons rompus

(Suite de la 1^{re} page)

« Encore une fois, nous ne voulons pas généraliser : nous savons des patrons et des bourgeois qui ont fait tout leur possible, et qui en ont pâti, dont l'esprit chrétien a été récompensé par l'ingratitude (la récompense que le Christ lui-même a recueillie en son existence). Mais nous en savons qui, après avoir exaspéré leurs ouvriers par leur brutalité dans les renouvois, par leur lutte pour réduire les salaires tandis qu'ils achetaient une nouvelle auto, au moment des grèves n'ont songé qu'à céder, puis à reprendre ce qu'ils avaient signé. Four eux et avec eux, les contrats collectifs et les délégués d'atelier s'avèrent inutiles. »

Tu vois, il faudrait tout lire, tellement cette enquête est intéressante.

— Je crois que la partie est belle pour la CGT ?

— Tu trouves ? Je ne suis pas de ton avis, car si ces patrons ne font pas leur devoir, ce n'est pas une raison pour les guillotiner et faire la politique du pire. Je trouve que notre devoir est de continuer comme nous avons commencé. Peux-tu trouver une plus belle doctrine que celle de l'Eglise ?

Il faut s'efforcer de faire comprendre à la classe patronale que « l'homme n'est pas le dernier terme dans la série animale », comme disait J. Guesde ; nous devons arriver à faire valoir les besoins matériels et moraux de l'homme et de sa famille, autrement dit sa dignité, et ce, nous le pouvons mieux que l'organisation qui veut s'intituler unique à représenter les ouvriers, car nous avons une doctrine vraiment riche.

Nous ne voulons pas baser notre action sur la lutte de classe, nous voulons la baser sur la collaboration, non pas comme a fait la CGT à notre égard depuis un certain temps, mais sur une collaboration loyale. Qu'on ne vienne pas nous dire : « vous êtes syndiqué chrétien, très bien, mes félicitations, faites du recrutement ! » puis, quelque temps après, alors qu'il est question d'INTERETS JUSTES, qu'on nous réponde : « Vos prétentions sont exagérées », et qu'on nous refuse catégoriquement toute amélioration. Ça dépasse la mesure.

Nous ne demandons pas mieux de collaborer aussi avec divers syndicats sur des points très nettement déterminés, mais qu'on ne vienne pas nous dire : « camarades catholiques, venez à la CGT ». Non, ce n'est pas possible, je suis sûr que cette embrassade finirait par un étouffement, car les idéologies sont trop contraires. Nous avons la prétention que l'homme ne finit pas comme un chien. On aura beau me répéter qu'il n'y a rien à dire de telle ou telle réclamation cégétiste (c'est possible, avec des réserves...), mais, elles adhèrent tout de même à la Confédération Générale du Travail, et celle-ci n'a pas renié la lutte de classe ; elle n'a même pas renié l'antifélicitarisme, ce vieux dada percussif, où « Le Peuple » et les journaux régionaux cégétistes, ne manquent jamais une occasion d'attaquer, de calomnier les gens qui ne sont pas de leur idée.

Pour moi, je ne pourrai jamais adhérer à un tel mouvement, ce n'est pas possible, c'est en opposition formelle avec ma conscience, ce qui ne m'empêchera pas de lutter pour supprimer toutes injustices.

ECOBUE.

BAS : COLIFICHETS - CEINTURES : SOUS-VETEMENTS : CHAUSSETTES - CRAVATES : « NOVELTY »

M. MATHÉL
Place de la Bourse - NANTES
Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUPELLERIE
A. Butaud
13, Place Viarme - NANTES

GRAND CHOIX : Couteaux de table - Ciseaux Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs - Cisailles, etc., etc.

REPASSAGE : ET TOUTES REPARATIONS

LES LOGIS FRATERNELS à HOUILLES
(13 minutes de Paris - Saint-Lazare)
PENSION POUR JEUNES GENS
EAU COURANTE - CONFORT (Près de la Gare)
Reçoit pendant l'exposition les Syndiqués et leur famille
Prix très avantageux

S'adres. : 2, Rue Danton, Houilles (Seine). - Téléph. 59.

LOURDES Hôtel-Villa Saint-Jean
Pont Vieux : 3, Rue du Paradis
EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE
CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR
OUVERT TOUTE L'ANNEE
PENSION : 30, 35 et 40 FRANCS

CHEMISERIE PARISIENNE
Francis DEVITRELLE
12, Rue Copernic (près Place Delorme) - NANTES
Ses CHEMISES, CRAVATES, CHAUSSETTES, etc., etc.
PULL-OVER, ECHARPES, etc., etc.
Les Meilleurs Prix
REMISE 10 % AUX SYNDIQUES

NOUVELLES DE PARTOUT...

chez nous...

Nos Syndicats de Paysans se réorganisent

Le 25 octobre, notre Secrétaire général et bon camarade Eugène Loisy, a quitté les Luces-sur-Boulogne et a installé le Secrétariat de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitations Agricoles, et des deux Unions Syndicales de Vendée et de Loire-Inférieure à Legé (Loire-Inférieure).

C'est donc une nouvelle et grande étape du développement du syndicalisme paysan qui s'effectue ainsi... que nos camarades regardent en arrière :

D'abord, quelques réunions de Chambre syndicale ;

Puis, un petit Secrétariat de fortune qui fonctionnait comme il pouvait, tant bien que mal.

Puis, enfin, un Secrétariat permanent dans sans local adapté ;

Enfin aujourd'hui le local, le « Centre Paysan », qui accueillera tous et chacun et qui va s'animer au cours de foire et de grandes réunions, en particulier des allées et venues de nos camarades.

Ainsi, lentement, prudemment, notre Fédération et nos Unions vont d'étapes en étapes vers le but qu'elles se sont proposées.

Pas d'étincelles, mais une marche sûre, irrésistible et conquérante.

Chez les Gens de Maison

La Fédération des Syndicats Chrétiens de Gens de Maison (C. F. T. C.) vient de faire paraître le premier numéro de son organe : « Notre Lien Syndical », 49^e journal édité par les organisations affiliées à la C. F. T. C.

Nos Syndicats des Services publics au Ministère

Le cartel syndical chrétien des Services publics est intervenu, le 11 octobre, auprès de M. le Président du Conseil pour souligner l'impérieuse nécessité d'un relèvement des petits et moyens salaires des travailleurs des services publics. Le Cartel rappelle, à ce propos, que la très grande majorité de ces agents ne reçoit pas 1.000 francs par mois de salaire de base ; il formule un certain nombre de revendications tendant à l'augmentation des salaires et des allocations pour charge de famille, en tenant compte de l'élévation du coût de la vie.

...et ailleurs

Les Syndicats Belges en fête

Il y a quelques semaines, les Syndicats Chrétiens de Belgique ont fêté de façon grandiose le jubilé de leur président national, Henri Paulwels, qui est aussi vice-président de l'Internationale syndicale chrétienne.

La C. F. T. C. s'est associée de tout cœur à cette fête magnifique.

Un grand succès du Syndicalisme chrétien au Canada

Les Syndicats Chrétiens du Canada viennent de remporter un brillant succès, après six semaines de grève dans les industries textiles de la province de Québec.

Le cardinal Villeneuve, Primat du Canada, leur a apporté tout son appui, alors que M. Duplessis, premier ministre de la province, s'opposait de toutes ses forces au mouvement.

ALLEZ A LA MI-COTIÈRE

La Mi-Cotière est confortablement aménagée :
Chambres à un ou plusieurs lits, salle de bain, chauffage central permettant de recevoir des pensionnaires même au cœur de l'hiver.
Une bibliothèque, la T.S.F., le téléphone, un salon avec piano, des jeux de toutes sortes ; des chaises longues et des hamacs offrent la plus grande

variété de distractions et de confort. Ajoutée à tout cela, une cuisine de famille, abondante et soignée, dispense en quelques jours la fatigue des mois de labeur ou l'épuisement d'une pénible maladie, revivifie le sang et fait faire une nouvelle provision de forces et de santé pour les jours à venir.
SYNDIQUES CHRETIENS, visitez et faites connaître votre Propriété.

Pour les mutilés du travail

Une proposition de loi émanant de la C. F. T. C.

L'augmentation du coût de la vie frappe durement les malheureux victimes d'accidents du travail, qui n'ont pour vivre que leur petite rente d'incapacité.

Voter les lois sociales, c'est très bien, mais il ne faudrait pas qu'une certaine catégorie, la plus intéressante, puisqu'il s'agit de pauvres mutilés ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, soit oubliée.

C'est en pensant à leur pénible situation que notre camarade Henri Meek, avec quelques collègues, a déposé sur le bureau de la Chambre cette proposition de loi tendant au rajustement des rentes des victimes d'accident du travail.

PROPOSITION DE LOI

Article Premier. — Bénéficiaire de la présente loi, les victimes d'un accident du travail, ainsi que leurs ayants droit et titulaires d'une rente au titre de la législation sur les accidents du travail applicable aux exploitations industrielles (lois des 9 avril 1898 et 30 juin 1899), aux exploitations commerciales (loi du 12 avril 1906), à la sécurité des ouvriers mi-

exploitations forestières (loi du 15 juillet 1914), à l'Algérie (loi du 25 septembre 1919), aux maladies professionnelles (loi du 25 octobre 1919) et aux gens de maison (loi du 2 août 1923).

Bénéficient également de la présente loi les titulaires d'une allocation attribuée en vertu de la loi du 15 juillet 1926, ainsi que les mutilés du travail dont la rente aurait été remplacée en tout ou en partie par le paiement d'un capital.

A partir du 1er juillet 1937, les allocations temporaires suivantes seront accordées aux titulaires d'une rente d'accident du travail :

240 francs par an pour une invalidité de moins de 10 %.

360 fr. par an	de 10 à 14 %
480 » » »	» 15 à 19 %
600 » » »	» 20 à 24 %
1.200 » » »	» 25 à 29 %
2.130 » » »	» 30 à 34 %
2.490 » » »	» 35 à 39 %
2.840 » » »	» 40 à 44 %
3.200 » » »	» 45 à 49 %
3.550 » » »	» 50 à 54 %
3.910 » » »	» 55 à 59 %

4.260 » » »	» 60 à 64 %
4.620 » » »	» 65 à 69 %
4.970 » » »	» 70 à 74 %
5.330 » » »	» 75 à 79 %
5.680 » » »	» 80 à 84 %
6.040 » » »	» 85 à 89 %
6.393 » » »	» 90 à 94 %
6.750 » » »	» 95 à 99 %
9.470 » » »	» 100 %

Art. 2. — Les veuves et ascendants des victimes d'un accident du travail bénéficieront à partir du 1er juillet 1937 d'une pension qui ne pourra être inférieure à 2.400 fr.

Les orphelins recevront une allocation égale au montant double de leur rente.

En aucun cas, la rente augmentée de la majoration ne pourra être supérieure à la rente calculée sur un salaire annuel de 12.000 francs.

Rente et allocation nouvelles ne pourront non plus être inférieures à celles actuellement servies.

Art. 3. — La bonification spéciale annuelle de 3.000 francs accordée, en vertu de l'article 2 de la loi du 30 avril 1931, aux mutilés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne est portée à 4.500 francs par an.

Les Allocations familiales et la Mère au Foyer

De tous côtés, et de plus en plus, de nombreuses organisations, et nos Syndicats Chrétiens en particulier, font des démarches et émettent des vœux en faveur de l'augmentation des allocations familiales, d'une allocation spéciale pour la femme restant à son foyer, et de l'unification des taux des caisses de compensation dans un même département.

Nous sommes heureux de signaler, en attendant mieux encore, certaines réalisations à ce sujet.

C'est d'abord, pour l'augmentation des allocations familiales, les arbitrages Oualid (Métallurgie parisienne), Siegfried (Travailleurs du film région parisienne), Fouan (Confection région parisienne), qui donnent :

pour 1 enfant 60 francs
2 enfants 160 francs
3 enfants 310 francs

La Caisse familiale de Roubaix, jugeant insuffisantes les allocations familiales données par la Caisse de compensation, leur a ajouté un complément fort appréciable, ce qui porte les allocations :

à 100 francs pour 1 enfant
240 francs pour 2 enfants
400 francs pour 3 enfants
630 francs pour 4 enfants
880 francs pour 5 enfants
1.130 francs pour 6 enfants
1.380 francs pour 7 enfants

et 250 francs par enfant en plus. Qu'on juge de la différence, si l'on retient que la Caisse de compensation, pour 7 enfants, donne 900 fr.

Pour favoriser le maintien — ou le retour — de la mère au foyer, citons d'abord l'arbitrage Blondel (Produits chimiques de la Marne) qui donne 125 francs au travailleur dont l'épouse reste au foyer.

Signalons aussi la plus importante Caisse de compensation de Lorraine qui, sur l'instance de nos syndicats, a majoré les taux d'allocations familiales, pour les foyers où il n'entre qu'un seul salaire :

de 15 francs pour 1 enfant
55 francs pour 2 enfants
65 francs pour 3 enfants

D'autre part, nos camarades de Cholet nous informent qu'ils ont obtenu une surprime de 15 francs par enfant, lorsque la mère reste au foyer.

Par contre, rien n'a encore été réalisé, à notre connaissance, pour l'unification des taux d'allocations familiales. Nous estimons qu'il y a urgence à le faire, et cela non seulement dans un même département, mais encore par région.

SI TU NE PAYES PAS TA COTISATION... COMMENT VEUX-TU QUE TON SYNDICAT TE DEFENDE ?

Documentation sur les congés payés

5 jours - 8 heures

Même indemnité de congé que pour le travail sur six jours, le jour de non-travail étant considéré comme entrant dans les 12 jours ouvrables prévus par la loi.

Avantages accessoires

Les primes de rendement doivent entrer en ligne de compte lors de la fixation de l'indemnité de congé.

Base de calcul : moyenne journalière des primes versées pendant l'année précédente.

Allocations familiales

Les allocations sont dues pour la période des vacances.

Assurances sociales

Les cotisations continuent à être versées, tant par l'employeur que le salarié, durant la période du congé.

Renonciation au congé

Tout accord comportant la renonciation par le salarié au congé payé, même contre l'octroi d'une indemnité compensatrice est nul de plein droit.

Ponts

Les jours où l'on fait « le pont »

sont considérés comme des jours ouvrables.

Chômage dû à la fermeture totale

En l'état de la réglementation, rien n'oblige l'employeur à occuper les ouvriers n'ayant pas droit à la totalité du congé et par conséquent en chômage forcé.

Absences en cours d'année

Ces absences pour cérémonies (mariages, etc.) rétribuées ou non ne sauraient venir en déduction du congé sans affecter le caractère obligatoire de continuité de celui-ci.

Travailleurs à domicile

La loi sur les congés payés ne leur est pas applicable actuellement. Toutefois le bénéfice peut leur en être assuré par le moyen des conventions collectives.

CONNAISSEZ-VOUS ?

« MONDE OUVRIER »

l'hebdomadaire de la Famille : : : et du Travail : : :
— Organe de la L. O. C. —
12, avenue Sœur Rosalie, PARIS-13^e

Réponse ministérielle 50 du 23-4-37

M. Pierre Taittinger demande à M. le Ministre du Travail : 1° si un ouvrier peut renoncer à son congé payé, sans faire encourir de sanctions pénales à son employeur ; 2° si ce congé payé est simplement un droit ou une obligation pour l'employeur.

(Question du 11 mars 1937).

Réponse. — 1° Aux termes de l'article 54 h du Livre II du Code du Travail (Loi du 20 juin 1936) : « Tout accord comportant la renonciation par l'ouvrier, l'employé, le compagnon ou l'apprenti au congé prévu par les dispositions qui précèdent, même contre l'octroi d'une indemnité compensatrice, est nul. L'employeur qui contrevient à cette règle ou qui simplement n'aurait pas fait bénéficier l'ouvrier qu'il occupe du congé annuel payé auquel celui-ci avait droit, serait passible des sanctions prévues aux articles 158 et suivants du Livre II du Code du Travail ».

2° Le congé annuel payé résulte d'un droit pour le travailleur, d'une obligation légale pour l'employeur.

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc., etc. - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépinière
SAINT-SERVAIN (L.-et-V.)
Ouest : Pierre PERROCHAUD
Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 130-53

Assurances sur la Vie Rentes Viagères
H. Devorsine-L. Feidél
1, Rue Affre — NANTES

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
C'est ce qui fait de Stella
STELLA
les MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Machines et raccords gratuits car demandés
11, Chaussée de la Madeleine
NANTES
Voyez nos CYCLES STELLA 60 modèles
VANDEMS 4 modèles

TIMBRES NANTAIS
Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :
4, Place du Change — NANTES
soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

REAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHERMISERIE
MERCIERIE
SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS

Spécialités de LAINAGES et SOIERIES
TOILES - BLANC - CONFLECTIONS
Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, Rue Affre — NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

RIPOCHE & Cie
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone : 113-33

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCCESEUR
7, Rue Paré — NANTES
Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez FRED
4, rue du Calvaire

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, Rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125-90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRES
Le Gérant : Charles NASSIVET.

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien Spécialiste
2, Rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) - NANTES

Exécution des Ordonnances : de MM. les Oculistes : 10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

Transport Automobils, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Entreprises Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

La Réclame des Robert MEUBLES
7 et 14, RUE COPERNIC, NANTES

CHAMBRE chêne Galbée
3 pièces... 1.850 fr.

CHAMBRES ronce noyer et palissandre depuis 2.850 fr.
SALLES A MANGER depuis 2.250 fr.
LIVRAISONS FRANCO DOMICILE
Facilités de Paiement

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE OBJETS D'ART
BIJOUTERIE
M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE
Du Choix - Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
Caisse Familiale de la Loire-Inférieure
Plâtrerie-Décoration Staff - Fumisterie
ANCELIN
ENTREPRENEUR
49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117-49

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Horlogerie - Bijouterie
G. ROBIN
19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »

SYNDICALISTES !...
Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et lorsqu'ils sont diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet,
Paul TROSLEY

vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Portraits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art.
Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RISTOURNE DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.
STUDIO St-DONATIEN
6, Rue Evêque Emillon

STUDIO St-DONATIEN
6, Rue Evêque Emillon